Argentré

N° 7
JUILLET 92

Bulletin Municipal

Editorial

La fin de ce premier semestre a été marquée par un événement important dont nous ne mesurerons sans doute les retombées véritables que dans quelques années : le **jumelage** d'**ARGENTRÉ** et **LOUVIGNÉ** avec **BABENHAUSEN**.

Si nous attendions ces journées avec espoir, nous avions aussi quelques inquiétudes.

Inquiétude notamment que le sens de notre démarche ne soit pas bien compris par les plus anciens, qui ont encore en mémoire les atrocités de la dernière guerre mondiale.

Qu'ils sachent que nous n'avons pas oublié le sacrifice de tous ceux qui se sont battus contre le nazisme et ont donné leur vie pour notre liberté. Nous n'avons pas hésité à le rappeler à nos hôtes car nous pensons que rien de positif ne pourra être construit sur des non-dits ou sans faire référence au passé : le discours que j'ai prononcé lors de la cérémonie officielle dont le texte figure dans ce bulletin, le leur prouvera.

Inquiétude aussi que le camp des éternels sceptiques et indifférents ne soit le plus fort.

Cette dernière crainte a été largement balayée par la participation d'un grand nombre d'entre vous à la cérémonie officielle, malheureusement interrompue par la pluie, et surtout par l'attitude des 76 familles d'accueil, des représentants des associations, des sapeurs-pompiers, de l'école de musique, de la chorale, des employés municipaux, des bénévoles qui ont travaillé en cuisine ou ailleurs, dont la disponibilité, la qualité de l'accueil et des prestations ont fortement impressionné nos 157 hôtes.

Mais ce qui nous donne le plus espoir en l'avenir et nous conforte dans l'idée que nous sommes sur la bonne voie, c'est l'enthousiasme, la gentillesse et la formidable motivation de nos jeunes qui ont participé en masse, soit comme musiciens, soit comme interprètes ou encore comme serveurs.

Bravo et merci à tous. Que les autres sachent que la porte reste grande ouverte… le jumelage ne fait que commencer.

M. DESCOTTES

Réunion du Conseil Municipal

des 20 janvier, 2 mars, 30 mars, 4 mai et 1er juin

SÉANCE DU 20 JANVIER 1992

Réalisation d'un prêt au Crédit Local de France

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit Local de France

Décide :

Pour financer un programme d'investissements communaux, la Commune d'ARGENTRÉ *(Mayenne)* contracte auprès du Crédit Local de France un emprunt d'un montant de 46 511 620,00 JPY *(montant en devises)* à taux révisable sur index LIBOR *(taux interbancaire offert à LONDRES)*, au taux initial de 5,78 % l'an, marge comprise, pour une durée de 15 ans, à échéances trimestrielles.

Révision des tarifs cantine et garderie

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire préfectorale du 10 Octobre 1991 concernant l'évolution en 1992 des tarifs de cantines scolaires,

Considérant qu'une hausse maximale de 3 % peut être appliquée pour 1992 aux tarifs de cantine,

Vu ses délibérations du 21 Janvier 1991 et du 5 Février 1990 fixant les tarifs de cantine et de garderie,

Décide une augmentation de 3 % des tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1er Mars 1992.

Fixe ainsi les nouveaux tarifs :

Cantine

Repas enfant	13,80 F
Repas adulte	20,90 F
Repas personnes âgées *(tarif inchangé)*	18,10 F

Repas préparés pour LOUVIGNÉ

Enfant	12,80 F
Adulte	19,20 F

Garderie

Matin ou soir	7,40 F
Matin et soir	11,60 F
Demi-journée	10,60 F
Journée	16,00 F

Projet de logo

Quatre étudiants du Lycée Haute-Follis *(IMPAC AVENIR)* ont présenté le logo définitif de la Commune. Le Conseil accepte le graphisme du LOGO en révisant le choix des couleurs.

Création de l'Association A.G.O.R.A.

Dans le prolongement de la commission mixte de la garderie mise en place début 1991 pour l'animation et la gestion, une association va être créée ; il s'agira de l'Association **G**arderie-**O**rganisation-**R**estauration-**A**rgentré, *en abrégé* **A.G.O.R.A.** ; elle permettra aux parents ayant au moins un enfant fréquentant la garderie ou la cantine d'être membres de cette association et d'être associés à l'amélioration du service. Des membres de droit *(représentants de la Municipalité)* et des membres élus *(représentants des parents)* composeront celle-ci.

Le Conseil donne son accord à cette création qui ne pourra qu'améliorer la qualité du service rendu.

L'activité de cette association sera effective à la rentrée de septembre.

Étude d'urbanisme

La commission d'urbanisme va étudier les possibilités d'urbanisation partielle des terrains situés en bordure du chemin des Marzelles et compris en zone NAh du Plan d'Occupation des Sols.

Centre Médico-Social Loyer

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 9/10/89 fixant le montant du loyer mensuel des locaux mis à la disposition de la Direction des Services Départementaux de l'Action Sociale et Sanitaire pour le Centre Médico-Social d'ARGENTRÉ et autorisant Monsieur le Maire à signer le bail avec le Département de la Mayenne,

Vu la demande d'une pièce supplémentaire présentée par la D.S.D.A.S.S. pour le Centre Médico-Social,

Accepte de mettre à la disposition de la **D.S.D.A.S.S.** une pièce supplémentaire de 13,95 m² à compter du 1er mars 1992.

Fixe à 1 762,60 F le nouveau montant du loyer mensuel des locaux *(Base indice du 2e trimestre 1991 : 992)*, le précédent loyer étant de 1 395,66 F pour une surface de 53,21 m².

Décide que la quote-part des frais de chauffage incombant au Service Social est portée de 18 à 20 %.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail avec le Département de la Mayenne.

SÉANCE DU 2 MARS 1992

Construction d'une caserne de gendarmerie. Location de l'immeuble

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le loyer sera calculé selon le taux de 8 %.

- soit des dépenses réelles si elles sont inférieures à la somme résultant de l'application des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la Gendarmerie.
- soit dans le cas contraire, du montant des coûts plafonds ci-dessus, montant qui, à titre indicatif, s'établit actuellement à 3 736 000,00 F, soit 8 unités-logements à 467 000 F l'une.

La valeur du terrain estimée par les services fiscaux, dans la limite du prix d'acquisition, entrera dans l'économie de l'affaire.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

Le Conseil Municipal,

Accepte les conditions de location de l'immeuble.

Lotissements, prix de vente des terrains à bâtir

Considérant les termes de la loi n° 91-716 parue au Journal Officiel du 27 Juillet 1991, fixant les nouvelles règles d'imposition à la T.V.A. des terrains constructibles, le Conseil Municipal

Fixe comme suit le prix de vente des parcelles de terrain à bâtir :

Lotissement "Les Hameaux du Palis"		**T.V.A. 5,50 %**	**T.V.A. 18,60 %**
. Lot n° 5	76 280 F H.T.	80 475 F TTC	90 468 F TTC
. Lot n° 18	87 000 F H.T.	91 785 F TTC	103 182 F TTC
. Lot n° 25	85 250 F H.T.	89 939 F TTC	101 107 F TTC
. Lot n° 26	85 050 F H.T.	89 728 F TTC	100 869 F TTC

La T.V.A. est de 5,50 % pour les acheteurs bénéficiant d'un prêt P.A.P. et de 18,60 % pour les autres.

Aliénation d'un terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur et Madame Michel LACHAZE, domiciliés à ARGENTRÉ, 7, rue des Demoiselles, ont demandé par lettre du 30 Janvier 1992 l'acquisition d'une parcelle de terrain contiguë à leur propriété et dépendant de la zone du Vallon.

Ce terrain très accidenté ne peut être loti.

Le Conseil Municipal,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Donne un accord de principe à la vente d'une partie du terrain cadastré section E numéro 352, commune d'ARGENTRÉ.

Demande que la surface soit déterminée par un géomètre aux frais de l'acquéreur.

Fixe à 10,00 F le prix de vente du mètre carré de terrain, frais d'acte en sus.

Demande de subvention pour plantations

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux d'aménagement paysager sur la Voie Communale n° 5 et devant le Groupe Scolaire Primaire comportant la plantation d'arbres tiges, d'arbustes et divers,

Attendu que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la fourniture des plans plafonné à 8 000 F par an.

Sollicite la subvention départementale pour les plantations prévues sur la Voie Communale n° 5 et devant le Groupe Scolaire Primaire.

Gardiennage de l'Église

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 4 Mars 1991, visée le 15 Mars 1991, fixant à 2 385 F le montant annuel de l'indemnité pour le gardiennage de l'église,

Vu la circulaire préfectorale du 23 Janvier 1992 indiquant que cette indemnité pouvait faire l'objet d'une hausse de 2,50 % à compter du 1er janvier 1992,

Fixe à 2 445 F l'indemnité allouée au prêtre affectataire de l'Église communale qui assure effectivement le gardiennage de cette Église. Elle s'appliquera à compter du 1er Janvier 1992.

Garantie d'un découvert au Crédit Agricole pour l'Association Animation ARGENTRÉ

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association **ANIMATION ARGENTRÉ** pour obtenir la garantie d'un découvert bancaire au Crédit Agricole,

Vu le budget prévisionnel présenté,

Considérant que certains frais pour la réalisation du spectacle **SON ET LUMIÈRE** des 10 et 11 Juillet 1992 seront à régler avant l'encaissement des recettes,

S'engage à garantir au nom de la Commune d'ARGENTRÉ le découvert bancaire de l'Association **ANIMATION ARGENTRÉ**, à concurrence de 54 300 F au Crédit Agricole, et ce jusqu'au 24 Juillet 1992.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie.

Aménagement du centre bourg

Le Conseil donne son accord pour l'utilisation de marches et de bornes en vue de délimiter les zones piétonnières, tout en ménageant l'accès aux handicapés.

Travaux de voirie – pont de la V.C. N° 5 sur *"La Jouanne"*

Le Conseil indique la nécessité de faire procéder à une visite subaquatique des deux culées du pont de la V.C. N° 5, sur la rivière *"La Jouanne"* et demande à l'entreprise BEAUVINEAU d'effectuer cette visite pour la somme de 1 589,24 F T.T.C.

Local Club du 3e Age

Le Conseil a décidé de mettre à la disposition du Club du 3e Age, deux des classes de l'ancienne école primaire publique, après la réalisation de travaux.

Le local actuel du Club du 3e Age sera mis à la disposition du Foyer des Jeunes.

Réunion du Conseil Municipal

des 20 janvier, 2 mars, 30 mars, 4 mai et 1er juin

SÉANCE DU 30 MARS 1992

Affaires scolaires

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 2 Avril 1991 fixant le montant global des crédits alloués aux écoles pour l'année 1991,

Sur la proposition du rapporteur de la Commission des Finances pour l'exercice 1992,

Vote à l'unanimité les crédits ci-après à verser en 1992 aux écoles publiques :

Art. 607

- **École Primaire Publique J.Y. Cousteau**
  crédit de 30 000 F
- **École Maternelle Publique**
  crédit de 11 330 F

Arrête le montant de l'allocation à verser à l'**O.G.E.C.** (École Saint-Cyr et Sainte-Juliette) à 278 403 F pour l'année 1992, étant précisé que cette allocation est inférieure au montant des dépenses supportées pour l'enseignement public.

Représentation des communes adhérentes au Conseil de District de LAVAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes du District de LAVAL sont représentées au sein du Conseil à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants.

Suite aux modifications de population intervenues à la suite du recensement général de 1990, Monsieur le Préfet a pris le 9 Mars 1992 un nouvel arrêté fixant le nombre des délégués devant siéger au Conseil du District.

Ce nombre est porté de 73 à 85 membres. La commune étant concernée, elle devra être représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

invité à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Désigne :

– **en qualité de délégué titulaire**
Monsieur Robert CROSNIER, Conseiller Municipal, 11, rue du Vallon, ARGENTRÉ *(précédemment délégué suppléant)*

– **en qualité de délégués suppléants**
Monsieur Jean-Luc DUCHENE, Conseiller Municipal, 14, rue de la Vallée ARGENTRÉ
Madame Marguerite LONGUEVRE, Conseillère Municipale, 18, rue de Beausoleil, ARGENTRÉ *(en remplacement de Monsieur CROSNIER devenu délégué titulaire).*

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 3 Février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu sa délibération du 2 Avril 1990, visée le 24 Avril 1990,

Vu la proposition des élus d'effectuer un étalement sur deux ans de l'augmentation des indemnités prévues par la loi, ceci afin d'éviter une surcharge financière sur le budget 1992,

Décide que les indemnités maxima de fonction allouées au Maire et aux cinq Adjoints seront diminuées et fixées comme suit en tenant compte toutefois de la majoration de 15 % pour le chef-lieu de canton :

Cette décision prendra effet le 1er Avril 1992.

Équipement du corps de sapeurs-pompiers programme 1992

Le Conseil Municipal,

Vu la demande du Chef de Corps de sapeurs-pompiers d'ARGENTRÉ pour obtenir du matériel,

Après en avoir délibéré,

Arrête le programme d'acquisition de matériel destiné au corps de Première Intervention.

Autorise le Maire à acquérir sous forme d'achats groupés par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, le matériel ci-après désigné :

– 1 combinaison de protection contre les insectes ..... 813,70 F T.T.C.

– 4 longueurs de tuyau de refoulement D70 x 20 m ..... 3 160,96 F T.T.C.

Vote au budget primitif 1992, article 214.4, un crédit de 4 000 F sous la rubrique "Équipement du corps de sapeurs-pompiers".

Sollicite la subvention départementale au taux de 30 % pour cet équipement.

Indemnité du préposé à l'affichage

Le Conseil Municipal,

Fixe à 2 015 F le montant de l'indemnité forfaitaire à verser en 1992 à Monsieur Marcel GOULAY, préposé à l'affichage.

Subventions municipales année 1992

Le Conseil Municipal a voté les subventions 1992 pour un montant total de 209 056 F dont voici le détail :

Office des A.C. et V.G. de la Mayenne	200 F
U.S. Argentré *(tennis 2 000 F)*	24 145 F
A.D.A.S.E.A. de la Mayenne	380 F

Chambre des Métiers de la Mayenne *(apprentissage)*	700 F
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de prêt	1 195 F
Association des Parents d'Enfants Inadaptés de Laval	500 F
Association d'Aide à Domicile *(1 000 F portage repas)*	3 200 F
Société de Pêche *"La Jouanne"*	1 100 F
Comice Agricole Cantonal	2 000 F
Club du 3e Age	2 000 F
Fanfare d'Argentré	1 500 F
Société Protectrice des Animaux	1 000 F
A.F.R. Argentré *(fonctionnement)*	2 000 F
Centre aéré de l'A.F.R.	12 000 F
Association des Agents des Collectivités Locales	52 000 F
Centre de Traitement Ouïe et Parole	230 F
La Prévention Routière	400 F
Animation Argentré	20 000 F
Classe de neige *(école J.Y. Cousteau)*	17 080 F
Syndicat d'Initiative Cantonal	3 265 F
Centre Communal d'Action Sociale	1 000 F
O.G.E.C. école Saint-Cyr – Sainte-Juliette	11 169 F
Fédération Départementale Groupement Protection des Cultures	1 192 F
Association de Drainage du canton	300 F
Comité de Jumelage	30 000 F
Cyclo-Sport Argentré	500 F
Groupement Communal de Protection des Cultures	1 500 F
A.G.O.R.A.	3 500 F
Action Humanitaire	5 000 F
Autres subventions non affectées	10 000 F

Budget primitif 1992

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une analyse financière rétrospective a été réalisée à partir des comptes administratifs de 1986 à 1991 et a permis de mettre en évidence certains points pour les décisions budgétaires :

- une progression plus forte des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses mais cette situation favorable s'estompe quelque peu car la D.G.F. a fini de produire ses effets.
- une forte dépendance de la Commune par rapport à l'État, 42 % des recettes de fonctionnement proviennent de dotations de l'État.
- une pression fiscale peu élevée sur les ménages et pour laquelle toute augmentation a un faible impact sur le niveau des recettes de fonctionnement. A noter que le potentiel fiscal de la commune est 1/3 inférieur aux moyennes régionales.
- une capacité d'autofinancement en réduction sur les trois dernières années à cause des charges de la dette.

Monsieur LEFORT, adjoint chargé des finances, soumet à l'examen du Conseil le projet de budget primitif de l'exercice 1992 dressé par la Commission des finances et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions. Le Conseil adopte à l'unanimité le budget présenté.

Les taux des impositions ont été augmentés et fixés ainsi pour 1992 : 15,10 % pour la taxe d'habitation, 23,06 % pour le foncier bâti, 37,48 % pour le foncier non bâti et 11,08 % pour la taxe professionnelle. Le produit des contributions directes sera de 2 675 862 F.

Au chapitre des investissements, figurent : 125 570 F pour l'acquisition de divers matériels *(copieurs, matériel de tonte, matériel de secours)*, 252 000 F pour des travaux aux aires sportives, à la cantine, à la salle des fêtes, à l'école maternelle, etc., 214 580 F pour des travaux de renforcement de chaussées et de réfection de trottoirs, 629 160 F pour l'aménagement du centre bourg.

Pour limiter le recours à l'emprunt, une partie de ces investissements sera financée par la vente de terrains et d'immeubles d'habitation.

SÉANCE DU 4 MAI 1992

Aménagement du centre bourg dans le cadre d'une étude de développement urbain Adoption du projet et demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement du centre bourg dans le cadre d'une étude de développement urbain, dossier établi le 28 Avril 1992 par la Direction Départementale de l'Équipement-subdivision LAVAL NORD.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le projet global qui lui est présenté pour un montant estimatif de 1 300 000 F T.T.C.

Sollicite les aides du Département et de la Région.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Demande l'autorisation de commencer immédiatement les travaux de première phase, attendu que les travaux de seconde phase sont programmés pour le premier trimestre 1993.

Loyer des six logements locatifs

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre l'État et la Commune d'ARGENTRÉ pour six logements dans le lotissement **"Les Hameaux du Palis"**,

Vu le décompte de la surface corrigée des logements de type III et IV,

Vu le projet de contrat de location de trois ans,

Autorise Monsieur le Maire à signer les six contrats de

Réunions du Conseil Municipal

des 20 janvier, 2 mars, 30 mars, 4 mai et 1er juin

location d'une durée de trois ans qui prendront effet le 1er Juillet 1992 pour se terminer le 30 Juin 1995.

Fixe le montant du loyer comme suit :
– 1 863 F pour les logements de type III,
– 2 094 F pour les logements de type IV,
payable à terme échu, déduction faite de l'A.P.L., au plus tard le dernier jour de chaque mois. L'indice de base est le dernier indice publié par l'I.N.S.E.E. et connu au moment de la signature du présent contrat, soit celui du 4e trimestre 1991 qui s'établit à 1 002. Il est précisé que le loyer est réglementé.

Le dépôt de garantie est fixé à 1 863 F pour les types 3 et 2 094 F pour les types 4 correspondant à 1 mois de loyer.

Le locataire paiera mensuellement le droit de bail de 2,50 % en même temps que le règlement du loyer.

Subventions

Le Conseil Municipal,

Décide

1°) d'attribuer, dans le cadre de la Course de l'Espoir contre la mucoviscidose, une subvention de 1 000 F qui sera prélevée sur le crédit affecté aux Actions Humanitaires.

2°) d'allouer une subvention de 5 000 F en faveur du FOYER DES JEUNES d'ARGENTRÉ, et un complément de subvention de 2 400 F pour la classe de neige de l'école Jacques Yves Cousteau. Ces deux sommes seront prélevées sur le crédit de subvention non affectée de 10 000 F.

Aménagement centre bourg

Suite à la consultation d'entreprises, la meilleure proposition a été celle de l'entreprise Cochery-Bourdin-Chaussée pour la réalisation des travaux de première tranche du centre bourg, réseaux et chaussée provisoire qui s'élève à 220 000 F T.T.C.

Le Conseil décide de proposer aux **Établissements GUY** d'Argentré, l'installation du pont-bascule sur le domaine public, celle-ci à leur charge, la Commune finançant, éventuellement, le self-service.

SÉANCE DU 1er JUIN 1992

Dégrèvement du "Foncier non bâti" pour les jeunes agriculteurs

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 109 de la loi de Finances pour 1992 (n° 91-1322) qui permet notamment le dégrèvement de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier 1992 qui bénéficient de la Dotation Jeune Agriculteur,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder un dégrèvement, pour une période de cinq ans à compter de leur installation, des cotisations de taxe foncière non bâtie dûes pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier 1992 et qui bénéficient de la dotation d'installation prévue par décret.

Urbanisme

Demandes de modifications du P.O.S.

1°) Monsieur RONDEAU Roger, *"Les Nuillés"*, ARGENTRÉ pour la construction d'une maison à la *"Carie"* : suite au vote le Conseil s'est prononcé par :

9 voix contre 7 voix pour et 1 abstention

2°) Les Consorts CAUMES de PARIS pour rendre constructibles des terrains boisés chemin de la Roche : suite au vote le Conseil s'est prononcé par :

15 voix contre 0 voix pour et 2 abstentions

3°) La famille LONGUEVRE, ARGENTRÉ pour vendre des terrains à construire en bordure du chemin des Marzelles : suite au vote le Conseil s'est prononcé par :

0 voix contre 15 voix pour et 1 abstention

(16 votants au lieu de 17, Madame LONGUEVRE, concernée, n'a pas pris part au vote)

Le Conseil prend connaissance du rapport et accepte à l'unanimité de faire réaliser un plan d'aménagement de l'ensemble des terrains situés entre le chemin des Marzelles et l'allée d'Hauterive, en imposant une opération de construction de 5 lots minimum.

4°) Monsieur BESNIER Joseph, *"La Petite Vigne"*, ARGENTRÉ pour la construction d'une maison à l'extrémité du chemin des Marzelles.

Le Conseil suggère de grouper l'évacuation des eaux usées avec celles des maisons se trouvant sur le terrain DURAND dont l'épandage est réalisé sur un terrain de l'autre côté du chemin.

Dépôt des brosses

Le Préfet, par lettre du 5 Mai, rappelle que seuls les déblais et gravats sont autorisés au dépôt des Brosses. Or, ce dépôt reçoit des déchets de diverses natures *(encombrants, déchets végétaux, ...)*.

Le Conseil, conscient du problème de protection de l'environnement, envisage une surveillance plus stricte des déchets déposés en attendant une décision pour les objets encombrants.

Aménagement du centre bourg

La chaudière du chauffage de l'église sera réinstallée dans le sous-sol du presbytère ; les devis des travaux de raccordement pour la pose de 2 canalisations d'un mètre de diamètre sur 23 mètres et le percement du mur du presbytère s'élèvent à 85 000 F H.T.

Discours prononcé dans le Cadre des Cérémonies du Jumelage.

1 – Discours de Monsieur CRIBIER, lors de la cérémonie aux Monuments aux Morts du 30 Mai 1992

Messieurs les Maires,

Mes chers Camarades, Mein Liber Freunds

Mesdames Messieurs,

Voici 47 ans, presque jour pour jour, je rentrai d'une captivité de 5 ans en Allemagne ; y ayant passé les 8 premiers mois au camp d'Altengrabour, qui portait le nom de Stalag XI A, puis, affecté ensuite au Kommando 931, situé dans la petite ville de Wernigerode-Hartz, où je suis resté un peu plus de 4 années.

Lors de ma libération, le 17 Mai 1945, je n'avais pas le moindre instant imaginé, que l'ancien prisonnier de guerre que je suis, aurait un jour, l'occasion de prendre la parole dans son chef-lieu de canton, devant une délégation Allemande !

C'est dire, combien depuis 1945, les choses ont favorablement évolué, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

M'adressant à vous, hommes et femmes d'Outre-Rhin, je tiens à vous dire, combien votre venue dans nos communes d'Argentré et Louvigné, est porteuse d'espoir, pour nous mêmes, mais plus particulièrement encore pour les générations futures.

Espoirs de Paix ! entre deux peuples, de deux grands pays, qui sur le plan mondial sont placés dans les tous premiers rangs.

Espoir conforté, par votre respectueuse démarche, celle de venir vous recueillir, et fleurir le monument érigé à la mémoire des victimes des deux dernières guerres.

Démarche, synonyme d'une grande compréhension indispensable pour mettre fin à tout jamais à de nouveaux conflits, entre nos deux nations.

Aussi, je suis persuadé, que sur ce point, notre souhait est unanime. Souhait profondément sincère pour une Paix juste et durable, qui sera le meilleur garant, de sécurité, de prospérité, de liberté et de bonheur pour tous !

Enfin, et ce sera là, ma conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer ici publiquement le sentiment de satisfaction que je ressens, en cette journée du 30 Mai 1992, pour dire, avec une profonde conviction :

Vive l'Amitié Franco-Allemande

et VIVE LA PAIX !

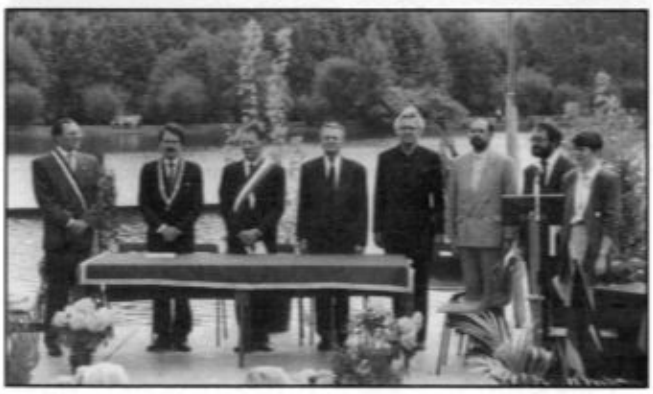

2 – Discours de Monsieur DESCOTTES, lors des cérémonies officielles

C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons aujourd'hui pour les festivités du Jumelage, **Monsieur Théo LEHNER**, **bourgmestre** de **BABENHAUSEN** et 160 de ses concitoyens.

Peut-être vous souvenez-vous, Cher Collègue, de nos premiers entretiens ici même, il y a trois ans, entretiens au cours desquels je vous avais dit que l'on présentait parfois le Mayennais comme un être méfiant, peu expansif et même peu chaleureux, mais qu'il s'agissait là d'un jugement hâtif et superficiel, et qu'en fait, attaché à sa terre et à ses valeurs, il cachait sous une certaine réserve, beaucoup de sincérité, de fidélité, de solidité morale, de générosité et de bon sens.

J'ai pu constater au cours des trois années écoulées que le Souabe possédait aussi ces qualités.

J'en suis très heureux car je pense que c'est avec de telles qualités que l'on tisse des liens solides et durables.

Cette journée de 1992, année importante de la construction européenne, est porteuse d'un formidable espoir pour nos populations, celui d'une grande et généreuse amitié.

Elle symbolise notre volonté d'apporter notre contribution, modeste sans doute, mais non négligeable à la construction européenne, à la consolidation de la Paix et de l'Amitié entre nos peuples, et de permettre à nos enfants de parfaire les connaissances intellectuelles et humaines qui les feront progresser plus encore dans les voies ainsi ouvertes et en quelque sorte **"élargir leurs horizons"** pour reprendre la devise du Département de la Mayenne.

Au cours des 120 années écoulées, trois conflits meurtriers nous ont opposés. Je sais que certains parmi mes concitoyens, et peut-être aussi parmi les vôtres, me feront le reproche de les évoquer ici. Et pourtant, comment les passer sous silence sans faire injure aux millions de morts qu'ils ont engendrés ? N'avons-nous pas le devoir d'expliquer à nos enfants l'absurdité de la guerre, de leur faire savoir que nous avons compris le message de tous ces sacrifiés, et que plus jamais nous ne permettrons que se renouvellent de tels errements.

La construction de l'Europe est certainement l'un des meilleurs moyens d'y parvenir, et qu'il y a-t-il de mieux que des échanges cordiaux et fréquents entraînant une meilleure connaissance et une meilleure compréhension pour faciliter cette édification ?

Ne nous leurrons pas, la route est encore longue et semée d'embûches : la vie quotidienne aussi bien en Allemagne qu'en France nous le rappelle constamment.

Nous avons pourtant le privilège d'appartenir à deux nations qui sont à l'avant-garde de la civilisation occidentale.

Et cela, même à notre modeste niveau, nous impose des devoirs à l'égard des autres. Nous sommes contraints de nous entendre afin de montrer l'exemple.

Si j'en juge par les échanges cordiaux que nous avons déjà eus et que nous avons encore en ce moment, nous ne devrions pas avoir trop de difficultés pour y parvenir. Mettons à profit les précieuses heures qu'il nous reste à passer ensemble pour approfondir un peu plus cette amitié naissante et pour que vive le jumelage **ARGENTRÉ-LOUVIGNÉ – BABENHAUSEN**.

3 – Discours de Monsieur LANDELLE lors des cérémonies officielles

La construction de l'Europe est le grand sujet d'actualité, et, si l'on en juge par ce qui se passe en France, le problème ne semble pas très simple à résoudre, nous avons en ce qui nous concerne ici, aujourd'hui, fait un grand pas vers la solution.

En effet, parmi les mots qui symbolisent l'union, je pense que l'un des plus significatifs, c'est sans doute **"Jumelage"**. Qu'y a-t-il de plus proche, de plus en accord que des jumeaux et n'est-ce pas vers un tel état que nos pays doivent tendre.

Il faut dire qu'à la différence de la Grande Europe, nos communes ne se préoccupent guère de problèmes législatifs ou financiers. Notre seul souci c'est de mieux nous connaître afin de mieux nous apprécier.

Pourtant notre union est récente ; il y a seulement deux ans que le projet de jumelage a été lancé. Ce qui est le plus extraordinaire, c'est que ce sont les enfants qui sont un peu à l'origine de cette action. N'est-ce pas là un bon présage ? Les enfants qui représentent notre avenir, commencent donc leur vie communautaire de la façon la plus harmonieuse qui soit, alors que pour les adultes de nos deux pays, nous avons connu une autre situation fort heureusement bien oubliée aujourd'hui.

Nous, habitants de LOUVIGNÉ, sommes venus les derniers à cette union, il faut dire que nous avons ainsi apporté notre aide à nos voisins d'ARGENTRÉ. Malgré cette aide, d'ailleurs, nos deux communes accusent un certain retard par rapport à nos amis alle-

Discours prononcé dans le Cadre des Cérémonies du jumelage.

mands. 3 500 habitants contre 5 500 et même plus de 10 000 si l'on compte tout le secteur de BABENHAUSEN, nous sommes assez loin du compte.

Mais sachez que cela n'enlève rien à la chaleur de nos sentiments, bien au contraire. Nous dirons que BABENHAUSEN est notre grand frère et chacun sait qu'un grand frère est toujours précieux.

Au nom de la commune de LOUVIGNÉ et de ses habitants, je vous demande de croire, Monsieur LEHNER et Monsieur MERK et tous vos amis allemands que nous sommes très heureux de vous accueillir et que nous espérons fort que cette visite se renouvellera le plus souvent possible.

4 – Discours de Monsieur LEHNER, Maire de Babenhausen, lors des cérémonies officielles

Mesdames, Messieurs

Ce jour de la célébration officielle du jumelage entre les communes françaises d'Argentré et Louvigné et le Markt de Babenhausen est également l'occasion de passer encore une fois en revue la manière dont se sont développés nos contacts.

Les relations entre Babenhausen et Argentré ont commencé en 1989, lorsqu'en avril de cette même année 36 élèves d'Argentré sont venus visiter l'école primaire de Babenhausen, visite motivée par le fait qu'on introduisait à l'école primaire d'Argentré, dans le cadre d'une expérience pilote, l'enseignement de l'allemand. En juin 1990, 27 jeunes et 18 adultes de Babenhausen et des environs partirent à leur tour pour Argentré, pour faire également plus ample connaissance avec ces belles communes françaises.

Le conseil du Markt décida ensuite à l'unanimité, au cours de sa réunion du 12 Septembre 1991, d'engager un jumelage officiel avec les communes d'Argentré et de Louvigné et suscita la création d'un comité de jumelage destiné à consolider les relations entre les citoyens de nos communes. La direction du comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un conseil. Le conseil se compose de trois membres du conseil du Markt, de trois représentants d'associations et de trois membres du comité désignés par l'assemblée générale.

Actuellement le comité compte déjà 93 membres et vous voyez que nos compatriotes soutiennent pleinement et activement l'amitié avec vos communes françaises, comme l'atteste aussi le nombre important des participants aux cérémonies de jumelage.

Je pense que ce jour est également l'occasion de se livrer à une rétrospective de l'évolution historique de l'amitié franco-allemande.

Le 4 Juillet 1962 – il y a donc tout juste trente ans – deux hommes se rencontrèrent entre quatre-z-yeux pour une conversation de 80 minutes. C'était la deuxième rencontre entre Charles de Gaulle et Konrad Adenauer au cours de la visite en France du chancelier fédéral. La première conversation de ces deux hommes politiques, le 3 Juillet, avait tourné exclusivement autour de la nécessité urgente d'une ***"union politique"*** *de l'Europe. Si l'on veut porter une appréciation sur ces conversations, on peut tout à fait dire qu'elles sont l'acte de naissance du traité franco-allemand, qui fut conclu le 22 Janvier 1963. A cette époque, aucun des participants ne pouvait sans doute s'imaginer les développements positifs que connaîtraient précisément les relations entre la République fédérale d'Allemagne et la France.*

Le philosophe et résistant Emmanuel Mounier se réjouirait aussi certainement de l'état actuel des relations entre nos deux pays, lui qui fonda en 1948 le Comité pour les échanges avec la nouvelle Allemagne. C'est de ce comité que sont issus aussi bien l'Office franco-allemand pour la jeunesse que près de 1 400 jumelages de communes.

Si à l'époque il ne s'agissait encore que de l'expression d'un souhait et de déclarations d'intention, on peut constater aujourd'hui que des échanges importants ont lieu entre l'Allemagne et la France dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle. Rencontres de jeunes, jumelages de communes, rencontres amicales sont devenus les fondements les plus précieux de l'amitié franco-allemande.

Si l'on passe à nouveau en revue les grands titres des dernières années en matière de politique européenne, on constate sans difficulté le poids important qui fut celui de la France et de l'Allemagne dans le développement d'une Europe unie. Il n'y a eu de progrès dans la voie de l'intégration politique que lorsque la République fédérale d'Allemagne et la France se sont au préalable mises d'accord. Aux moments décisifs qui jalonnent la politique européenne, la coopération franco-allemande a donné des impulsions essentielles. Ainsi le concept de Robert Schuman, à savoir le concept de l'égalité des droits entre grandes et petites nations, de limitation des pouvoirs par transfert de souveraineté... de l'interpénétration des intérêts économiques et de la solidarité régionale ont pu être petit à petit réalisés.

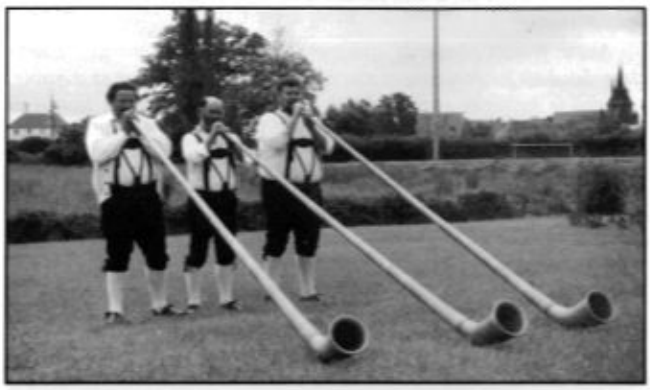

A l'étape actuelle de la réalisation de l'Europe, la mission culturelle des régions européennes prend une importance particulière. L'économie seule ne suffira pas pour donner à l'Europe des fondations solides. C'est pourquoi, à côté de toutes les questions économiques, nous devons aussi avoir à cœur la conservation d'une infrastructure spirituelle. Les États nationaux seuls ne pourront pas créer l'Europe. A une époque où l'on peut souvent constater une lassitude face aux réglementations et aux normes juridiques qui, trop souvent, paralysent tout idéalisme européen, on a besoin d'unités de petite taille, qui permettent des contacts larges et directs entre les hommes. Nos régions sont, avec leurs villes et leurs communes, les véritables pierres avec lesquelles on bâtit l'Europe.

L'attachement de l'homme d'aujourd'hui a un espace proche et..., où l'on peut se sentir chez soi, qui rend également possible un développement social, spirituel et culturel, rencontre ici les efforts des régions dans le domaine culturel et doit être repris par les responsables. Un homme ainsi enraciné dans sa petite patrie est en mesure de faire la connaissance de ses voisins européens et de leur patrimoine culturel, de nouer des liens d'amitié sans craindre de perdre sa propre identité. L'amitié entre les nations et leurs citoyens est d'une importance capitale : l'histoire amère des relations séculaires entre la France et l'Allemagne le démontre. Nous devons être reconnaissants à nos pères d'avoir ouvert le chemin qui nous permet de nous rencontrer en partenaires pacifiques. Nous, les villes jumelées et leurs citoyens, nous voulons non seulement nous rencontrer pacifiquement, nous voulons aussi approfondir constamment nos relations et nouer des liens d'amitié chaque fois

que cela est possible. Cela suppose que nous apprenions à connaître les différences entre nos structures économiques et écologiques, les spécificités de nos patrimoines spirituels et culturels respectifs, mais aussi les différences dans nos mentalités et – ce n'est pas le moins important – dans nos langues et que nous apprenions à les aimer. Plus nous approfondirons ainsi nos relations, plus l'Europe grandira dans le cœur des hommes, dans les jumelages de communes et également dans l'esprit de réconciliation de ses peuples.

Je voudrais clore ce discours en citant les paroles d'une personnalité importante à propos des rapports franco-allemands. Il s'agit d'une femme politique, Helga Wex.

"Les deux corps que sont l'Allemagne et la France sont unis par une amitié qui fut d'abord conclue par raison, mais qui depuis s'est réalisée par inclination."

Je formule l'espoir que nos trois communes s'unissent dans ce même esprit et que nos concitoyens remplissent de vie les jumelages qui vont être maintenant conclus mais aussi de sentiments et d'inclinations.

Budgets 92.

I – FONCTIONNEMENT : 7 390 000 F

DÉPENSES

Fournitures et frais de gestion ..... 1 600 000 F
dont :
- alimentation cantine ..... 200 000 F
- prestations ordures ménagères ..... 250 000 F
- indemnités maire et adjoints ..... 220 000 F

Frais de personnel ..... 2 160 000 F

Entretien ..... 300 000 F

Participations et subventions ..... 920 000 F
dont :
- école de musique ..... 126 000 F
- O.G.E.C. ..... 267 000 F

Annuités d'emprunts ..... 2 220 000 F

Épargne nette destinée à l'investissement : 190 000 F

RECETTES

Produits des services recouvrements et subventions ..... 1 670 000 F
dont :
- cantine ..... 382 000 F
- taxes ordures ménagères ..... 250 000 F
- locations ..... 531 000 F

Dotation globale de fonctionnement versée par l'État ..... 2 450 000 F

Impôts divers ..... 590 000 F

Impôts locaux ..... 2 680 000 F
dont :
- taxe d'habitation ..... 770 000 F
- foncier bâti ..... 680 000 F
- foncier non bâti ..... 620 000 F
- taxe professionnelle ..... 610 000 F

Variations des taux :
- *taxe d'habitation : + 7,09 %*
- *foncier bâti : + 4,53 %*
- *foncier non-bâti : + 2,67 %*
- *taxe professionnelle : + 4,73 %*

II – INVESTISSEMENTS : 1 670 000 F

DÉPENSES

Aménagement centre bourg ..... 630 000 F

Travaux de voirie ..... 210 000 F

Travaux de bâtiments ..... 320 000 F
dont :
- aires sportives ..... 120 000 F
- grosses réparations *(cantine – salle polyvalente)* ..... 55 000 F

Acquisition de matériels ..... 130 000 F
dont – tondeuse ..... 59 300 F
– 2 photocopieurs ..... 50 000 F

Divers ..... 380 000 F
dont :
- capital à rembourser lotissement du Palis : 366 000 F

RECETTES

Subventions et participations ..... 170 000 F

Emprunt ..... 510 000 F

Aliénations de biens meubles et immeubles ..... 480 000 F

F.C.T.V.A. ..... 280 000 F

Fonds propres investis ..... 190 000 F

Diverses recettes pour ..... 40 000 F

Le Point Sur l'aménagement du Centre

L'an dernier, à la même époque, le projet de restructuration du centre bourg, avait été exposé pendant la foire exposition, dans la salle de sports, et présenté dans le bulletin municipal n° 5.

Aujourd'hui, une partie de la place de l'église s'est transformée en chantier, il s'agit des travaux préparatoires à l'aménagement définitif d'une partie de la place de l'église, située entre la **rue Froide**, la **rue de Ballée** et le **presbytère**.

Les travaux actuels représentent la première étape, permettant le fonctionnement de la maison médicale mise en service courant juillet. La deuxième étape, au printemps prochain verra la réalisation des aménagements définitifs *(pose du béton en surface, des pavés, des jardinières, des marches...)*.

Plan d'aménagement

Avant d'obtenir une place, où tous les fils aériens auront disparu et faire en sorte qu'aucune tranchée ne soit plus nécessaire avant très longtemps, tous les réseaux doivent être examinés et éventuellement remplacés. C'est l'objet des travaux actuels, qu'on peut résumer ainsi :

- **remplacement de la canalisation d'eau potable** par une canalisation plus importante, depuis la route de Laval jusqu'en bas de la rue Froide et réfection des canalisations et branchements d'eaux usées au début de la rue de Ballée.
- **réalisation des canalisations nécessaires à l'évacuation des eaux usées** et des **eaux pluviales** sur la place à aménager.
- **construction d'un nouveau transformateur électrique** en dessous de la maison médicale, en prolongement du pignon de ce bâtiment pour des raisons esthétiques ; ainsi seule la porte métallique sur la rue Froide le rendra visible.
- **installation des fils électriques, téléphoniques** et d'**éclairage public** dans des fourreaux souterrains.
- mise en place de **mâts d'éclairage public**.

- la **chaufferie** de l'église située initialement à quelques mètres de celle-ci, est réinstallée dans le sous-sol du presbytère, 2 grosses canalisations *(1 mètre de diamètre chacune)* enterrées permettront à l'air chaud envoyé par la chaudière de chauffer l'église comme auparavant.

- le **pont-bascule** a été cédé aux Établissements Guy, charge à eux de le réinstaller près de leur bâtiment *(anciens établissements Bellanger)* **et de continuer d'assurer le service public des pesées**.

Tous ces travaux vont permettre la circulation des voitures et le stationnement dans les 2 nouveaux parkings comprenant 29 places.

Ensuite quand tout va fonctionner en souterrain, les poteaux électriques et téléphoniques vont être enlevés ; ceci marquera, avec la mise en place des nouveaux lampadaires, la fin de la première étape.

La construction du bâtiment comprenant la supérette, depuis longtemps espérée, n'a pu encore démarrer, faute de commerçant réellement intéressé. Les choses évoluent actuellement et nous pensons que cette construction devrait démarrer avant la fin de l'année.

En plus de la supérette, le bâtiment abritera également le **"Tabac-Journaux"** *(transféré depuis la route de Louvigné)* et des **logements locatifs à l'étage**.

Une précision, enfin, la **maison médicale**, en cours d'achèvement, est construite et financée en commun par Madame Andrieu, Messieurs Boccara, Desnos et Lethon ; la commune leur a vendu le terrain viabilisé, comme elle le fait pour une parcelle d'un lotissement.

A. Marsollier

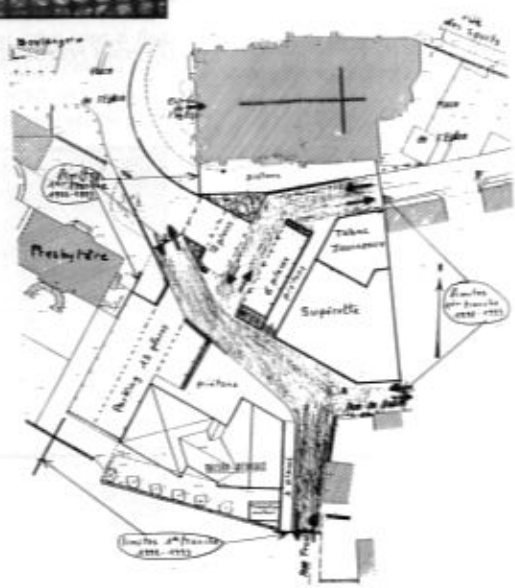

La vie des associations

Amicale laïque

Un nouveau bureau a été élu début mai, suite à la démission de l'ancien Président.

Voici la nouvelle composition :

Président	M. Henri-Xavier ROUSSEL
Vice-Président	M. Alain BRETON
Trésorier	M. Christian SAVARIS
Secrétaire	Mme Marie-Hélène MAINE
Trésorier-Adjoint	M. Pierre FOINEL
Secrétaire-Adjoint	M. Dominique ETILLIEUX
Les Membres	Mmes FINS Claudine, GUITTET Laurence, GUY Élisabeth, CHESNEAU Ermelinda, RENAULT Annick et M. SOCHON Hubert

Le bilan des manifestations qui se sont déroulées ces six premiers mois de l'année est positif et encourageant. L'Amicale a aussi participé financièrement aux différentes sorties et spectacles organisés pour les enfants de l'école primaire et maternelle :

- **classe de neige, classe de mer, achats de livres, de cassettes vidéo**, etc.

Le 21 juin, la **fête de plein air** a eu lieu à côté du groupe scolaire. Le temps clément a permis la réussite de cette journée où les évolutions des enfants sous le thème de l'Europe ont été très appréciées. Je tiens à remercier tous les membres de l'Amicale qui ont œuvré à l'organisation des manifestations.

Le Président
M. Henri-Xavier Roussel

Familles Rurales Association d'Argentré

Juillet, août, c'est le temps des vacances : du 10 au 31 juillet 1992, ouverture du 7e centre de loisirs sans hébergement :

- horaires : 9 h - 17 h 30 pour les enfants nés entre 1978 et 1986
- lieu d'accueil : maternelle de l'école publique
- les repas sont assurés par la cantine municipale

Responsables :
Jean-Luc DUCHÊNE – Tél. 43 37 32 19
Nicole LABILLE – Tél. 43 37 32 60
Josette GUIBERT – Tél. 43 37 38 67

Compte tenu du nombre d'enfants inscrits pour la semaine du 24 au 28 août, **"Familles Rurales"** organisera un mini-camp et ne manquera pas de vous en donner tous les détails.

Base de Daon

Du 13 juillet au 29 août 1992, la **base de Loisirs** propose, pour les jeunes de 10 à 16 ans, des activités de plein-air : **photo, vidéo, tir à l'arc, kayak, auxquelles s'ajoutent cette année canoë et équitation**.

Coût du séjour :
850 F la semaine pour les familles adhérentes
950 F pour les familles non adhérentes.

Ce prix comprend :
- les activités,
- l'hébergement,
- la nourriture, l'encadrement,
- le transport, l'assurance.

(Possibilité de faire valoir les bons C.A.F. ou M.S.A.)

Notre association assure la responsabilité de **2 séjours** :

- **tir à l'arc** du 27 juillet au 1er août pour les 10-12 ans.

Responsable : Josette GUIBERT – Tél. 43 37 38 67

- **photo** du 24 au 29 août pour les 10-12 ans.

Responsable : Jean-Luc DUCHÊNE – Tél. 43 37 32 19

Des plaquettes concernant la base sont à votre disposition, à la mairie.

Compte rendu des dernières activités :

- **vacances de février** : la **sortie patinoire** a fait succès, ce fut un après-midi très agréable, passé en compagnie de 47 jeunes d'Argentré principalement.
- **vacances d'avril** : **cours de couture** pour jeunes : pendant 5 après-midi, 6 jeunes filles sont venues tailler, assembler, coudre. Leur assiduité et leur réalisation ont été remarquables.
- **22 mai** : réunion d'information sur les "mouvements sectaires". Une trentaine de personnes ont pu apprécier l'intervention de nos invités, membres de l'**A.D.F.I.** *(Association pour la Défense des Familles et de l'Individu).*

Ce premier contact **Familles-Rurales – A.D.F.I.** sera poursuivi et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Rendez-vous fin septembre pour organiser les jours de gymnastique, yoga, etc.

Bonnes vacances.

Josette Guibert

Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré

La saison touristique 1992 a commencé depuis déjà quelques semaines. A cette occasion, notre S.I. Cantonal a mis à la disposition de tous une permanence à la Mairie d'ARGENTRÉ. Cette permanence est assurée par un jeune étudiant d'ARGENTRÉ.

Heures d'ouvertures : du lundi au samedi de 14 h à 18 h. Notre Canton regroupant 9 communes, se situe à la porte de LAVAL, cette proximité est un atout pour la création d'un produit touristique permettant aux vacanciers et aux personnes de passage de s'arrêter sur l'une de nos 9 communes : tissu économique considérable. Ce produit touristique est en cours d'élaboration et éventuellement pourra être élargi sur d'autres communes limitrophes à notre Canton.

Le Département de la Mayenne a, depuis la création du Comité Départemental du Tourisme, créé des zones prioritaires d'installations de structures et de mise en place de nouveaux produits touristiques avec l'aide de subventions.

Le budget pour l'année 1991 a été pour le Conseil Général de 1,7 M.F. pour un chiffre d'affaires de 210 M.F.

Le budget demandé pour 1992 est de 2,1 M.F. et l'objectif du chiffre d'affaires Tourisme est de l'ordre de 250 M.F., soit 20 % d'augmentation.

la vie des associations

Notre Canton détient une carte maîtresse dans le cadre touristique. Déjà, depuis de nombreuses années, certaines communes ont réalisé des efforts considérables quant aux structures et à l'accueil du tourisme. J'en remercie vivement les Maires et leur Conseil.

Notre Canton a besoin d'acteurs et de personnes intéressées et motivées par cette bonne cause. C'est pour cela, que par l'intermédiaire du Bulletin Municipal, je vous demande expressément de bien vouloir nous faire parvenir vos idées, et pourquoi pas, de venir renforcer l'équipe du S.I.

Composition du S.I. d'Argentré :

Président	Hervé LOTTIN – Tél. 43 02 56 23
Vice-Présidents	Marie-Thérèse FRESNAY
	Jean PAILLARD
Trésorier	G. POISSON
Secrétaire	S. GOULAY

et 11 membres qui sont aussi membres du Conseil Municipal ou d'Associations locales.

Notre Canton a créé, et c'est une première, dans notre Département, une demi-journée de Formation pour le personnel Administratif des 9 communes.

Je remercie vivement les Maires qui ont permis à leur secrétaire d'assister à cette formation sur le Tourisme qui s'est déroulée dans les locaux du Comité Départemental du Tourisme.

Lors de cette demi-journée, le Directeur du Tourisme Mayennais a présenté et défini le **TOURISME MAYENNAIS** dans ses moindres détails, puis le **TOURISME NATIONAL** et enfin le **TOURISME ÉTRANGER**. Plusieurs intervenants ont également pris la parole, cette matinée a donc été très bien suivie puisque les 9 communes y étaient représentées.

Cette formation pourra être reconduite et élargie aux : Enseignants, Commerciaux et Industriels. Ce qui nous est très demandé dans notre Canton c'est l'accueil en milieu rural, en effet, les gîtes ruraux prolifèrent et c'est bien heureux.

J'invite donc, les personnes attirées par tout ce qui touche le tourisme sur notre Département, à m'appeler au numéro suivant : **43 02 56 23** et je me ferai un plaisir de vous renseigner le plus précisément possible sur :

– les diverses aides financières,
– les formations proposées par le Département,
– autres sujets qui vous interpellent.

Notre Département à vocation agricole se doit de répondre à l'offre des vacanciers qui transitent nombreux par celui-ci et en même temps de créer un revenu supplémentaire. Ceci permettra d'entretenir notre cher patrimoine.

Enfin, sachez que le **SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON D'ARGENTRÉ** a édité, il y a deux ans, des plaquettes sur les 9 communes, ces plaquettes sont à votre disposition dans votre Mairie.

Bonne saison estivale à tous et bonnes vacances !

Amicalement,

Le Président,
Hervé Lottin

Société de pêche d'Argentré

En début d'année, l'Assemblée Générale de l'Association a permis d'apporter du **"sang neuf"** dans l'équipe sortante puisque des jeunes sont entrés dans le bureau.

Suite à l'achat par la Fédération Départementale d'un terrain situé sur la commune de Bonchamp, 2 pêcheurs de cette commune font maintenant partie de notre bureau.

Ce début d'année 1992 fut très chargé en activités :
– mise en service d'une nouvelle frayère de 2 800 m² et transformation des deux anciennes. Nous disposons au total de 4 000 m² dont une frayère naturelle.

Jusqu'à maintenant, nous avons obtenu les résultats suivants :
– **juin 1991** : 600 brochetons de 10 cm,
– **décembre 1991** : 2 253 perches de 8 cm,
– **juin 1992** : 1 646 brochetons de 10 cm.

Tous ces alevins ont été déversés sur les 12 km de rivière qui traverse notre commune.

Actuellement, sont en place 10 000 vésicules résorbées de perches *(pêche pour la fin d'année)* et 20 000 vésicules résorbées de carpes *(résultat 1993)*.

Le 12 juillet prochain, nous organisons notre concours de pêche annuel. Il se déroulera au **"Moulin de Pochard"**. Venez nombreux.

Toute l'équipe vous souhaite bonne pêche et de bons moments de détente sur les bords de *"La Jouanne"*.

Le Président
Pierre Terrier

Animation Argentré

Les Misérables

Montreuil-sur-Mer, France, 1820, un homme nommé Valjean, ancien forçat, recherché pour vol, est découvert par Javert, Inspecteur de police.

Dès cet instant commence une poursuite incessante.

Ils arrivent à Paris, et dix ans plus tard, au milieu d'une jeunesse exaltée appelant à la révolte, ils se retrouvent.

Voici ce que vous propose cette année l'Association Animation Argentré.

Après de nombreux mois de préparation, la construction du spectacle touche à sa fin.

Afin de concrétiser notre travail et présenter un spectacle de qualité, le soleil et votre présence seront notre récompense.

Cette année pour votre confort des chaises seront installées. **Les bulletins de réservation sont à votre disposition à la Mairie et chez les Commerçants.**

Le Président
Jacky Lecompte

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Premier semestre chez les sapeurs-pompiers :

– Premier semestre où nous avons dû intervenir de nombreuses fois pour des opérations de secours sur le territoire de la commune.

– Premier semestre où nous avons participé activement aux manifestations sportives départementales, régionales et nationales.

– Mais surtout premier semestre où nous avons dû établir de nombreux rapports : *(inventaires du personnel, du matériel et des locaux)* afin de préparer la départementalisation des secours qui sera effective au 1/1/1993. Rassurez-vous, vous aurez toujours vos sapeurs-pompiers à Argentré, seule leur appellation changera ; on les appellera désormais :

Sapeurs-pompiers de la Mayenne.

Je suis convaincu que même si on nous demande encore des efforts humains supplémentaires, nos moyens matériels ne pourront qu'être améliorés.

– Les **11** et **12 décembre** prochains, nous fêterons **SAINTE-BARBE** et en même temps le **centenaire de la création de notre corps de sapeurs-pompiers.**

– Ce sera aussi l'occasion de recevoir à nouveau nos amis sapeurs-pompiers de **BABENHAUSEN**, avec qui cette fois, nous serons peut-être autorisés à défiler dans les rues d'Argentré.

– A ce sujet, nous vous devons **trois explications** :
a) Si vos sapeurs-pompiers n'ont pas défilé, ni participé à la cérémonie de jumelage le 30 mai dernier, c'est uniquement parce que le comité organisateur ne l'a pas jugé nécessaire.
b) Si les sapeurs-pompiers sont allés à BABENHAUSEN fêter le 125e anniversaire de la création du corps de sapeurs-pompiers allemand en mai 1991, c'est sur demande de Monsieur le Maire d'Argentré.
c) Contrairement aux propos tenus par Monsieur le Maire d'Argentré le 30 mai dernier à la Mairie, ce sont les sapeurs-pompiers qui ont financé leur voyage et non la commune.

Je conclus en vous souhaitant une bonne saison d'été et vous recommande d'être très prudent sur les routes et dans les champs.

J.C.C.

École Saint-Cyr – Sainte-Julitte

Avec les partenaires de l'école : l'heure du bilan de l'année scolaire.

A noter :

Une volonté des membres des bureaux *(Gestion et Parents d'élèves)* de poursuivre les travaux afin d'offrir un cadre de travail toujours plus agréable.

L'aire de jeux s'est enrichie d'une petite maison pour la joie des petits. Des jeux d'équilibre sont en cours de fabrication.

Les membres des bureaux travaillent aussi pour assurer le plein succès des manifestations afin de subvenir aux besoins financiers.

Avec l'équipe enseignante :

Dans le cadre du projet d'ouverture sur l'extérieur les élèves du cycle 3 ont participé à Paris au forum **"Terre d'Avenir"** au Parc du Bourget.

Se retrouver avec 15 000 autres jeunes, venus des quatres coins de la France, faire le tour de la planète en une journée… C'est Super !

Apprendre l'habitat dans le monde en sillonnant les rues du village mondial reconstitué.

Découvrir les coutumes de ces pays : vêtements, nourriture, culture.

Applaudir les artistes : clowns, chanteurs, venus du monde entier.

Être sensibilisé aux problèmes du non respect des droits de l'enfant : scolarisation, exploitation, faim, santé.

Échanger avec tous ces jeunes, adultes venus dire com-

ment ils envisagent la construction de cette **Terre d'Avenir**.

C'est ce qu'ont pu découvrir les enfants en parcourant les Espaces du Forum.

Cette journée s'est terminée par la visite de Paris en autocar et une promenade sur la Seine en bateau-mouche.

Aide à domicile en milieu rual

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 mai 1992.

L'A.D.M.R. en chiffres pour 1991 :

- Association gérée par 23 bénévoles qui se réunissent le premier jeudi de chaque mois.
- 6 communes adhèrent à cette Association : **ARGENTRÉ, ENTRAMMES, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC, SOULGÉ-SUR-OUETTE.**
- 11 salariées sont employées : 9 aides-ménagères, 2 travailleuses familiales.
- 8 389 heures de travail pour 86 personnes :
  - 5 557 heures pour 50 foyers de personnes âgées,
  - 2 832 heures pour 36 familles.
- 502 repas fournis pour 11 personnes retraitées.
- Téléalarme : 2 personnes en bénéficient actuellement.
- Toutes activités confondues, c'est un budget, pour l'année 1991, qui s'élève à 620 649 F.

Pour tous ces services, s'adresser :

Aides-Ménagères :
Mme Rolande DUBOIS – Tél. 43 53 83 85
ou Mme Yvette MARTEAU – Tél. 43 37 35 84

Travailleuses Familiales :
Mme Yvette MARTEAU

Portage repas :
M. Olivier BONTEMPS – Tél. 43 37 38 54
ou M. André GAULTIER – Tél. 43 37 34 40

Téléalarme :
M. Olivier BONTEMPS

L'A.D.M.R. défend : "Le droit pour chacun de continuer à bien vivre chez soi."

L'A.D.M.R., DES SERVICES A DOMICILE POUR TOUS.

Comice Agricole Cantonal

Le comité du **Comice Cantonal d'Argentré** organise sa manifestation habituelle le **25 juillet 1992**, allée d'Hauterive à Argentré à partir de 9 h.

La visite officielle aura lieu vers 11 h.

Les animaux seront présents toute la matinée dans ce cadre de verdure et une innovation, la présentation de la race Prim' Holstein.

Les Jurys devront se prononcer sur la conformation et sur la synthèse, c'est-à-dire les performances de production laitière.

Le concours de bonne tenue de ferme a toujours lieu et les jeunes gens de 14 à 25 ans pourront participer au concours de jugement du bétail.

Le Conseil d'Administration est représenté par des éleveurs des communes de l'ensemble du canton, voici la composition du bureau :

Président	M. Ernest BALIDAS
Vice-Présidents	MM Jean-Baptiste LEGRAND Guy CHESNEL
Trésorier	M. Michel GOMBAULT
Trésorier-Adjoint	M. René BESCHER
Secrétaire	M. Jean-Baptiste LEVEILLÉ
Secrétaire-Adjoint	M. André MARTEAU
Animateur	M. Rémi GOUGEON

Club du 3e Age

Cette première moitié d'année 92 a déjà été marquée par de nombreuses activités. L'Assemblée Générale du **9 janvier** a permis l'élection de nouveaux membres qui vont apporter des idées nouvelles. Nous avons apprécié le repas du Club en février : bonne cuisine et bon petit bal... Cette année encore les beloteurs se sont fait battre par les amis du canton. Bravo Louvigné... A l'an prochain, pour la revanche...

Voyage d'un jour à **Tuffé**, **spectacle d'opérettes** à **Allonnes**, **journée de pêche** et de **plein-air**, **randonnées pédestres**... Cette variété d'animations permet de distraire chaque adhérent selon ses goûts.

C'est vers **Sainte-Anne-d'Auray** que le Club avait projeté le voyage annuel : fleurs et parfums, pélerinage, côte sauvage et ports sur l'Atlantique, vieilles pierres... Si le voyage retour a paru long à quelques-uns, il fut égayé par les routes fleuries des genêts de Bretagne et la bonne humeur des promeneurs.

Enfin, un groupe revient du **Médoc** après avoir apprécié les produits du terroir bordelais. D'autres ont préparé le rendez-vous de la **Fête Départementale** de l'Amitié le 24 juin *(quelques efforts à faire)*. D'autres, enfin, réfléchissent sur le transfert du local d'accueil qui devrait bientôt se concrétiser.

A bientôt.

I. Goulay

Comité de gestion du Plan d'Eau et de la Base de Loisirs

Pour leur dixième année de fonctionnement, le Plan d'Eau et la Base de Loisirs ont repris leurs activités. Cette année, un important alevinage de 1 500 kg de poissons divers a permis de repeupler le Plan d'Eau pour la satisfaction des pêcheurs qui ont tout le tour du lac à leur disposition, sauf plage, frayère et embarcadères. Les pédalos fonctionnent grâce à la gentillesse de nos jeunes et les enfants profitent d'un jeu supplémentaire ; "le tourniquet" qui s'ajoute aux balançoires et au toboggan.

Par ailleurs, les aires de pique-nique deviennent bien ombragées et les campeurs apprécient les services d'eau potable et de sanitaires à leur disposition.

De nouveaux sentiers ont été tracés en escalier à l'entrée du sentier de Montaigu, faisant suite à ceux de l'an passé qui serpentent dans les tapis de jacinthes sauvages, de digitales ou de fougères... Protégeons-les !

Espérons que la sécheresse arrête ses ravages dans les plantations très exposées au soleil... ce soleil si apprécié des enfants pour la baignade. Il est rappelé qu'en période estivale des prélèvements d'eau sont faits régulièrement pour analyse. Ces résultats sont affichés sur la plage.

Très fréquenté par les promeneurs, le Plan d'Eau d'Argentré devient un lieu d'attraction pour les sorties du dimanche et des fêtes de famille. Nous irons applaudir l'A.A.A. pour son spectacle de juillet. Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui apprécient les joies de la nature.

I. Goulay

Foyer des Jeunes

Après un sommeil d'une vingtaine d'années, le Foyer des Jeunes se réveille. Courant avril, un bureau a déjà été élu par le Conseil d'Administration composé de 12 membres :

Bureau :

Président	Vianney LEUDIÈRE
Vice-Président	François MAILLET
Trésorier	Emmanuel GRUDÉ
Trésorier-Adjoint	Emmanuel BLANCHARD
Secrétaire	Manuella BERNARD
Secrétaire-Adjoint	Carine ROBINET

Autres membres (C.A.)

Arnaud DUCHÊNE
Arnaud LEFORT
Raphaël MAURUS
Jocelyn LEUDIÈRE
Philippe PROUST
Sandy LEFÈVRE

La cotisation annuelle a été fixée à 50 F par adhérent. Vous pourrez retirer votre carte lors de permanences début juillet. Cette carte vous permettra de disposer d'une salle aménagée *(jeux de café, bar sans alcool, livres, consoles...)* et de profiter de diverses activités et sorties.

Nous tenons à remercier tous les jeunes qui ont contribué au bon déroulement du séjour des allemands les 29 et 30 mai. Nous espérons nous aussi pouvoir partir à Babenhausen d'ici quelques mois.

Le C.A.

U.S. Argentré (Comité directeur)

La saison s'achève, et le bilan sportif s'avère très positif ainsi que vous pourrez en juger en lisant les résultats obtenus par les différentes sections ; Bravo aux joueurs, et aussi aux encadrants-entraîneurs qui ont permis d'obtenir ces résultats.

Le **23 mai** dernier, l'U.S. organisait ses jeux inter-quartiers sur les aires sportives. Ce fut l'occasion pour les habitants de la commune de se rencontrer le temps d'un après-midi et peut-être aussi de découvrir certaines des 7 sections de l'U.S. Argentré. Douze équipes se sont donc affrontées dans 7 épreuves sportives originales et amusantes, sans oublier en final le tir à la corde pour les plus costauds et la course en botte de 7 lieues pour les plus jeunes. C'est l'équipe de Bel-Air qui a remporté la victoire devant les 2 équipes de la route de Châlons-du-Maine. Le soleil étant au rendez-vous, ce fût un agréable après-midi pour les participants comme pour les spectateurs qui se prolongea pour ceux qui le désiraient par un repas froid pris à la salle polyvalente.

Ce fut aussi l'occasion pour l'U.S. Argentré de récompenser le meilleur sportif de l'année dans chaque section sportive, meilleurs sportifs choisis non pas tant pour leurs performances sportives que pour leur dévouement, leur esprit d'équipe ou leur motivation. Ce sont **Marie-Thérèse Leudière** *(basket)*, **Jean-Louis Groussard** *(bi-cross)*, **Jean-Philippe Lenain** *(football)*, **Olivier Tessier** *(tennis)*, **Guy Oger** *(tennis de table)* et **Alain Martin** *(volley)*.

Sylvie Druet

Section football

"Satisfaire sa passion personnelle au sein d'une équipe", cette devise, proposée aux footballeurs à l'aurore de la précédente saison, s'est traduite par un dynamisme qui a conduit l'équipe fanion à accéder de nouveau au cham-

pionnat de ligue. Mais sans doute faudrait-il élargir la portée de cette devise pour qu'elle devienne *"Satisfaire sa passion personnelle au sein d'un club"*. Combien de joueurs ou anciens joueurs se sont-ils interrogés pour se demander s'ils ne pourraient pas consacrer un peu de leurs loisirs pour apporter aux jeunes générations ce que d'autres ont su leur procurer ? Ne serait-ce pas une façon de répondre efficacement à un encadrement plus soutenu et plus efficace pour nos équipes de jeunes ? C'est cette interrogation qui a conduit le conseil d'administration dans son choix du meilleur sportif de la section : **Monsieur Jean-Philippe Lenain**.

Une saison s'achève…

Sur le plan des résultats sportifs, elle laissera graver sur les tablettes la montée de l'équipe fanion en promotion d'honneur et l'accession des cadets au groupe supérieur.

Parmi les autres résultats notons ceux des seniors B qui en terminant troisième laissent passer leur chance d'accession, des juniors *(10e)*, des minimes *(8e)* et des pupilles à 11 *(5e de la phase finale, groupe 1)*, ces derniers ont remporté la coupe de secteur.

Les contacts avec la municipalité ont permis de trouver des solutions qui permettront dès la rentrée de septembre d'accueillir les jeunes argentréens désireux de pratiquer le football dans de meilleures conditions. Toutefois, la mise en place de vestiaires plus spacieux est conditionnée par l'accueil que recevront les responsables lorsqu'ils proposeront aux joueurs, parents et sympathisants de s'investir dans une aide pour la réalisation des travaux.

Grâce à la générosité de nombreux artisans et commerçants, les équipes ont pu bénéficier d'équipements neufs :

les seniors grâce aux boulangeries **MESLET** et **RENAULT**, les cadets grâce au salon de coiffure **GENEST**, les minimes grâce aux cheminées **RICHARD LEDROFF**, les pupilles et poussins grâce à l'**imprimerie FUTUR** dirigée par Monsieur Philippe BALOCHE.

Pour permettre aux responsables d'équipes d'accroître leurs compétences, les dirigeants ont demandé au conseiller technique départemental, **Monsieur Jean ALMAZAN**, de mettre en place une formation spécifique. Une première réunion a permis de dégager les grandes lignes de cette formation et de fixer les dates. Cette formation à la fois théorique et pratique se déroulera sur 18 heures au cours des trois premiers week-ends de septembre *(vendredi soir et samedi)*.

Pour **tous renseignements**, s'adresser à l'un des membres du conseil d'administration.

Comité directeur :
André DORGÈRE
6, rue des Demoiselles – Tél. 43 37 33 17
Alain FAVRIS
16, rue des Fauvettes – Tél. 43 37 35 53
Philippe GOHIER
Chemin des Marzelles – Tél. 43 37 35 08
Alain JOUAUX
8, rue des Fauvettes – Tél. 43 37 37 95
Bertrand LENAIN
16, rue de Bellevue – Tél. 43 37 34 07

Secrétaire-Trésorier :
Louis GOHIER
20, rue du Vallon – Tél. 43 37 32 33

Membres :
Philippe BALOCHE
Didier BRAULT
Olivier BRAVIN
Alain CORMIER
Bertrand COUSIN
Michel DROCOURT
Francis GOUGET
Gilbert GEORGES dit SOUDRIL
Joël LE PÉCULIER
Didier QUINTON

Section basket-ball

La récente Assemblée Générale a permis de situer le basket argentréen tant au niveau de la commune qu'à celui du Département. **Deux remarques peuvent être faites** :

- **Point fort** : la deuxième partie du championnat qui a permis à l'équipe fanion de terminer seconde, ce qui lui a valu d'être proposée à l'échelon supérieur.
- **Point faible** : l'organisation de la deuxième phase du championnat pour les jeunes, ce qui ne va pas contribuer à les encourager.

Je tiens néanmoins à féliciter tous ces jeunes qui se battent sous les couleurs de l'U.S. Argentré.

Pour l'avenir, l'**orientation de la section** se fera dans **3 directions** :

- Formation de cadres et d'arbitres.
- Stages pour les jeunes.
- Mise en place d'une ossature solide pour prétendre évoluer à un niveau plus intéressant.

Et, encore une fois, ceci n'est pas l'affaire de quelques-uns mais c'est l'affaire de tous les intéressés. Nous envisageons la constitution d'une seconde équipe senior mais pour cela, il nous faut trouver des encadrants. Nous réfléchissons, par ailleurs, à l'organisation d'un tournoi de jeunes.

Bonnes vacances à tous.

Section gymnastique

Depuis plusieurs années, la section accueille une trentaine d'enfants répartis en **2 groupes** : les **"5-6 ans"** et les **"7-10 ans"**. Diverses activités gymniques, parcours d'éveil et jeux leurs sont proposés par des parents bénévoles tout au long de l'année. Certains d'entre eux vont nous quitter, et nous lançons donc un appel à ceux ou à celles qui pourraient venir nous rejoindre, faute de quoi nous serons obligées de réduire les effectifs.

Pour **tous renseignements** :
Chantal LOPEZ – Tél. 43 37 31 61
Sylvie DRUET – Tél. 43 37 33 60

Section tennis

Un bilan de la saison sportive... mais aussi quelques réflexions très diverses sur les structures sportives, les besoins, l'utilisation. Juste pour rappeler à chacun, **adhérent, parent**, ou **"décideurs"** que les sections sportives comme d'autres associations sont animées par des bénévoles.

La saison tennistique s'est bien déroulée, notre équipe fanion monte d'un échelon en régional, les équipes engagées en championnat d'hiver ont bien figuré, les équipes 1 et 2 dames terminent secondes, l'équipe 2 Hommes se maintient au plus haut niveau départemental, seule l'équipe 3 rétrograde, mais nul doute que les jeunes auront à cœur de la faire remonter la saison prochaine. Les jeunes continuent de progresser, ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à l'école de tennis. Nos tournois ont toujours une bonne image de marque, et les joueurs et les joueuses sont toujours aussi nombreux à s'y inscrire. Nous préparons activement la prochaine saison. Nous avons la volonté de développer le mini-tennis pour les petits *(de 4 à 7 ans)* de mieux encadrer nos jeunes, d'avoir une section plus vivante, plus performante ; alors, me direz-vous, tout va bien ! Comme nous sommes exigeants, nous répondrons **NON**, il y a des situations, des comportements qui ne sont pas satisfaisants.

L'utilisation du complexe sportif et les dégradations qui s'y font, sont de nature à décourager les quelques bonnes volontés qui s'en préoccupent encore. Il nous faudra trouver des solutions et les faire appliquer avec vigueur ; dans ce sens un courrier a été fait en direction de la mairie. Exigeant, nous souhaitons l'être également, nous n'avons pas vocation à faire garderie ou à financer des cours à des enfants que l'on voit bien trop rarement la raquette à la main, le tennis n'est pas un simple produit de consommation. Appartenir à un club apporte peut-être quelques obligations minimales, celui pour les parents de ne pas simplement déposer les enfants à la salle, s'intéresser à leur progression, leur organiser des rencontres avec d'autres, les inscrire au tournoi de leur club tant jeunes qu'interne, serait à nos yeux un premier signe d'intérêt. Pour les adhérents, il y a bien sûr l'Assemblée Générale, nos tournois, mais il y a aussi une charge plus forte à certains moments, savoir donner un coup de main est très apprécié. J'ai gardé pour la fin nos besoins en structure, je sais qu'il n'est pas possible de tout faire, mais il faut reconnaître que l'utilisation des salles par forte chaleur n'est vraiment pas agréable, les personnes qui ont disputé l'inter-quartiers ont pu s'en rendre compte. Nous avons besoin d'un cours extérieur, ce besoin est de plus en plus urgent. Pour les jeunes d'abord qui chaque fois qu'ils disputent un championnat extérieur se font **"sortir"**, pour le tennis tout simplement parce que c'est d'abord et avant tout un sport de plein air.

A défaut de réalisation immédiate, pourrions-nous discuter de programmation à court terme...

Je terminerai l'article de la section tennis en y joignant un écrit sur le bénévole... A chacun d'en tirer les conclusions qui lui conviennent.

LE BÉNÉVOLE

Le Bénévole *(activus bénévolus)* est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé **"convocation"**. On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le **"YAQUA"** *(nom populaire)* dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées ; le **"yaqua"** est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par son cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots **"y'a qu'à"** ce qui explique son nom.

Une des particularités du **"yaqua"** est, comme ses acolytes les **"yfautqu'on"** et les **"yapuqu'à"**, l'inaptitude à se reconnaître.

Le **"yaqua"** est virulent surtout en groupe, au milieu des siens ; bien abrité dans la cité anonyme, il attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave **"le découragement"**.

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin ou le pseudo-bricolage, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint. Il est subitement atteint du syndrome de la **"délocalisation"** temporaire, et se rend sans aucune résistance et de son seul bon vouloir vers sa case de remplacement, qu'il appelle **"sa maison de campagne"**.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les **"yaqua"** et leurs acolytes, avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie du passé si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

Vous qui lirez ces lignes, si vous rencontrez un jour un bénévole, sachez qu'il s'agit d'une espèce utile en voie de disparition. Protégez-le…

M. Chesnay
Section tennis

Association Sportive et Culturelle des Écoles Publiques d'Argentré

Membres :
Les enseignants des Écoles Primaire et Maternelle

Siège :
École Primaire : J.Y. COUSTEAU

École Primaire – Tél. 43 37 33 72
École Maternelle – Tél. 43 37 33 46

Association loi 1901 à but non lucratif

But :

Cette association a été créée en 1991 par les enseignants afin de gérer le budget de l'école.

- Subvention municipale.
- Somme allouée aux écoles publiques par l'Amicale Laïque en fonction des bénéfices réalisés lors des différentes manifestations *(concours de pétanque, de belote, fête de Noël, de plein air, soirées dansantes).*

Orientations :

- Achat de fournitures et matériel scolaire.
- Organisation de la vie culturelle et sportive de l'école.
- Développement du goût de lire et de la lecture.
- Présentation de livres par les grands aux classes de C.P.
- Implantation d'une **B.C.D.** *(**B**ibliothèque **C**entre **D**ocumentaire)* dans chacune des écoles publiques.

Réalisations au cours de l'année 91-92 :

- Piscine *(transports).*
- Escrime.
- Sorties pédagogiques.
- Classe de ville.
- Classe de neige.
- Équipement de la bibliothèque *(achat de livres et de documentation).*
- Maquette de l'école.
- Achat de magnétoscopes.
- Exposition à l'école J.Y. COUSTEAU : ***"Le livre et la mer"*** *(samedi 27 juin)* avec la participation de **Madame BUSSY**, libraire à LAVAL.
- *De 9 h à 10 h 30* : intervention d'un conteur auprès des enfants.
- *De 10 h 30 à 12 h* : présentation au public des travaux sur la mer commentés par les enfants.

Projets :

- Informatisation de la gestion de la **B.C.D.**
- Décoration par les élèves du hall d'entrée de l'école J.Y. COUSTEAU.
- Sorties pédagogiques.
- Réflexions sur les langues.

Depuis la rentrée 91, les élèves ont la chance de travailler dans des locaux neufs, fonctionnels, agréables situés dans un cadre verdoyant, à proximité des aires sportives.

N'hésitez pas à venir visiter les écoles.

U.S. ARGENTRÉ
Avis aux amateurs :

*Le centre de remise en forme **"Gym Évasion"** se propose d'animer dans notre commune des cours de gymnastique (fitness, aérobic, stretching, culture physique, body sculpting, etc.). Le prix est de 40 F la séance ou 300 F les 10 séances.*

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître auprès de Sylvie Druet

Tél. 43 37 33 60

NOUVELLES PAROISSIALES

VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ENFANTS EN CE1, CE2, CM1, CM2, 6e…
L'Éducation Chrétienne de vos enfants vous PRÉOCCUPE ?
Peut-être serez-vous intéressés par cette INFORMATION :

Il existe dans chaque paroisse, Argentré, Soulgé et Louvigné, des équipes de Catéchisme prêtes à accueillir chaque semaine vos enfants baptisés ou non, quel que soit leur âge.

Il s'agira pour eux de découvrir JÉSUS : sa vie, son message.

Peut-être pourra-il, nous l'espérons, les guider dans leur façon de vivre au long de leurs années.

Vous pouvez les inscrire dès maintenant en prenant contact avec votre prêtre au n° 43 37 30 56.

La rentrée aura lieu le mercredi 16 septembre à 10 h 30.

ANALYSE NITRATES :
Numéro analyse : 925849 prélevée le 10-06-92.
Nom du point de prélèvement : Captage Montroux.
Taux de nitrates (en mg/l) : 33.0
Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

LA POSTE

Receveur : Y. BOUVET - Tél. 43 37 30 53
Guichet : L. CARRIL - M.F. BOUVET – Tél. 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi	9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées) :

Lundi au vendredi	18 h 30
Samedi	12 h 30

PERMANENCES ET DIVERS

Permanences des élus :

M. DESCOTTES le jeudi, sur rendez-vous de 16 h 30 à 18 h 30
M. TRIQUET les mardi et vendredi de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT le lundi de 11 h 00 à 12 h 30
M. LEVEILLE le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00
M. FOUGERE le lundi de 17 h 00 à 18 h 00
M. MARSOLLIER le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

Heures d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Tél. : 43 37 30 21

Lundi	de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00	
Mardi	de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00	
Mercredi	de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00	
Jeudi	de 8 h 45 à 12 h 30	Fermé au public l'après-midi
Vendredi	de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00	

Permanence de l'assistance sociale :

Tél. : 43 37 37 34

Le Centre est ouvert
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15.

L'assistant social, **Monsieur LEMAITRE**
assure une permanence tous les mardis de 9 h 30 à 12 h
ou sur rendez-vous
sauf les 21 juillet et 2 septembre.

Du **10 au 30 août** le centre ne sera ouvert
que le lundi et le mardi de 9 h à 12 h.
Vous pourrez également le contacter
par téléphone au **43 01 10 08**
le jeudi de 9 h 30 à 12 h.

ETAT CIVIL

Naissances :

03-01-92 - **CHOUZENOUX** Juliette - La petite Maison Neuve
23-01-92 - **GARNIER** Kévin - 8, place de l'Église
11-03-92 - **CRASSIN** Jérôme - 11, rue du Lac
04-04-92 - **RICHARD** Anne-Sophie - 33, rue des Genêts
14-04-92 - **DEVAUX** Adeline - 27, rue de Bellevue
03-05-92 - **FOUCHER** Jade - Le Fourneau
22-05-92 - **HELESBEUX** Eva - La Jouardière
25-05-92 - **GUESDON** Jonathan - 15, rue des Genêts
15-06-92 - **BONTEMPS** Paul - La Courbe

Décès :

17-01-92 - **BRAULT** André - 8, rue de Beausoleil
20-01-92 - **CHOUZENOUX** Juliette - La petite Maison Neuve
28-01-92 - **GODARD** Georges - Le Pavillon
04-03-92 - **GENDRON** Marie-Josèphe - 16, rue du Maine

CALENDRIER DES FÊTES

DEUXIÈME SEMESTRE 92

10, 11 et 12 juillet	Spectacles Son et Lumière Association Animation Argentré
12 juillet	Concours de pêche de la société de pêche
25 juillet	Comice agricole cantonal
31 août au 13 septembre	Tournoi de tennis messieurs
19 septembre	Compétition de bicross en semi-nocturne
19 septembre	Concours de pétanque de l'amicale laïque
26 septembre	Concours de pêche de l'école St Cyr et Ste Julitte
27 septembre	Journée paroissiale Argentré, Soulgé et Louvigné
10 octobre	Soirée Association Animation Argentré
17 octobre	Soirée du cyclo-sport
18 octobre	Après-midi familial club du 3e Age
24 et 25 octobre	Week-end des classes "2"
8 novembre	Commémoration de l'Armistice
15 novembre	Après-midi familial école St Cyr et Ste Julitte
20 novembre	Assemblée Générale Familles Rurales Association d'Argentré
21 novembre	Concours de belote des routiers
5 décembre	Repas du centre communal d'action sociale
11 décembre	Soirée de Noël de l'école St Cyr et Ste Julitte
12 ou 13 décembre	Fête de la Sainte Barbe
18 décembre	Arbre de Noël de l'école St Cyr et Ste Julitte
19 décembre	Arbre de Noël de l'école publique
31 décembre	Nuit de la Saint-Sylvestre du football

Argentré

Bulletin Municipal